

 <p>CH de Châteaubriant Service Pharmacie</p>	<p>Document informatif</p> <p><b>TRAÇABILITE SUR UNE ORDONNANCE DE RETROCESSION</b></p>	<p>Code : D/PUI/R/RET-02</p> <p>Version : A</p> <p>Page 1 sur 1</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Rédacteur :	Vérificateur :	Approbateur : J Quentel	Application le : 01/05/2013
-------------	----------------	-------------------------	--------------------------------

La rétrocession de médicaments à des patients ambulatoires, se fait toujours sur **l'ordonnance papier originale** (pas sur une photocopie, ni sur un fax ; peut cependant être accepté exceptionnellement, dans l'attente de l'originale, et si la pharmacie a été prévenue).

A chaque rétrocession, les **informations** suivantes doivent être retranscrites **sur l'ordonnance originale** :

- La date du jour,
- le n° de dispensation (pour avoir le nombre de renouvellements déjà effectués avec cette ordonnance),
- Le nom de la spécialité et le dosage,
- La forme galénique,
- La quantité dispensée,
- Le ou les numéro(s) de lot(s) de la spécialité,
- La date de péremption de la spécialité,
- Le numéro d'ordonnancier,
- Le visa du préparateur effectuant la rétrocession.

Pour ne rien oublier, il est préférable d'utiliser le tampon à encre de rétrocession, qui indique tous les champs à compléter.

Le **tampon de la pharmacie** devra également être apposé sur l'ordonnance originale, au moins lors de la 1<sup>ère</sup> dispensation.

Sur les ordonnances pour lesquelles un nombre important de renouvellements est prévu, il est important de bien « ordonner » les tampons ; si l'utilisation du tampon n'est pas envisageable (pas assez de place sur l'ordonnance), écrire toutes ces informations en lignes, séparées par des - , en commençant le plus près possible de la signature médicale.

**L'ordonnancier des rétrocessions** est complété en parallèle :

- La date du jour,
- Nom du prescripteur,
- Le numéro d'ordonnancier,
- La forme galénique,
- Le nom de la spécialité et le dosage,
- La quantité dispensée,
- Les nom, prénom du patient,
- Le visa du préparateur effectuant la rétrocession et la mention « SF » (sortie faite), indiquant que la sortie informatique du médicament a été réalisée.

⚠ Pas de rature, ni de correcteur (type « blanco »), pas de ligne vide à l'ordonnancier (tout à la suite). En cas d'erreur, barrer proprement et réécrire à côté ou au-dessus selon la place, y apposer son visa.